



## **Simple question - 24\_QUE\_75 - Anne-Lise Rime - Meute du Mont-tendre, que se passe-t-il ?**

### Texte déposé :

A la lecture de la décision de tir publiée dans la FAO du 10 septembre 2024, nous observons que celle-ci autorise l'élimination de la meute du Mont-Tendre (7 individus). Toutefois, il est dit que les jeunes nés en 2024 doivent être prélevés en premier.

A ce jour, aucun animal n'a pu être régulé. L'automne venant, le bétail a rejoint la plaine et les attaques ne cessent pas, bien au contraire. Malheureusement, la meute du Mont-Tendre est friande de l'espèce bovine. Le comportement déviant du mâle dominant est problématique, et ceci depuis plusieurs années. Il est donc urgent de l'éliminer.

Sur le terrain, nous constatons que les gardes faunes sont confrontés à la difficulté d'identification des individus. Ainsi il est à craindre que la décision de tir ne puisse être mise en pratique et que la situation ne se dégrade cet hiver.

Ainsi j'ai l'honneur de poser la question suivante :

- La condition liée au prélèvement des jeunes en premier lieu est-elle une exigence de l'OFEV ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

Conclusion :

Cosignatures :